



Charte des engagements réciproques

En référence au cahier des charges de la démarche de finalisation et d'expérimentation d'un baromètre de l'économie sociale et solidaire mise en oeuvre par le Conseil Général 35, la Région Bretagne et en lien avec le Comité Consultatif de l'économie sociale et solidaire, le Collège Coopératif s'engage à mettre en place une action de formation et d'expérimentation participative auprès de l'entreprise d'économie sociale désignées ci-après en respectant les règles et les principes suivants :

- 1- *PLURALITE* : l'évaluation prend en compte de manière équilibrée les différents points de vue exprimés par les acteurs concernés.
- 2- *DISTANCIATION* : l'évaluation est conduite de façon impartiale et de manière autonome par apport au processus décisionnel.
- 3- *COMPETENCE* : l'évaluation requiert le recours à des méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des résultats explicites, rigoureuses et validées Elle suppose le développement des compétences évaluatives des acteurs.
- 4- *RESPECT DES PERSONNES* : le respect des droits, de l'intégrité et la sécurité des personnes sont assurés conformément au protocole d'évaluation validé.
- 5- *TRANSPARENCE* : la présentation des résultats s'accompagne d'un exposé sur la finalité, les méthodes mobilisées, l'intérêt et les limites de l'évaluation réalisée.
- 6- *RESPONSABILITE* : les rôles et les responsabilités des différents acteurs de l'évaluation sont précisés. (Source : Société Française d'Evaluation –SFE-)

L'évaluation est un processus d'apprentissage. En impliquant directement les acteurs dans toutes leurs composantes, elle permet de faire évoluer les pratiques et de développer des compétences individuelles et collectives, de produire des connaissances utiles à l'action et nécessaires à la construction des décisions, d'animer un dialogue interne et externe, de valoriser les actions conduites, d'anticiper les besoins sociaux et d'identifier les adaptations utiles.

Le Collège Coopératif s'engage à apporter un accompagnement de proximité et assurera un suivi dans le prolongement de l'expérimentation.

L'entreprise ESSreprésentée par ayant pris connaissance du protocole de l'expérimentation « BIPRESS » s'engage à prendre une part active à la démarche proposée en mobilisant les ressources humaines nécessaires et en apportant toutes les informations utiles à l'évaluation. Engagée dans une démarche de progrès, l'entreprise ESS étudiera les modalités d'intégration de la démarche « BIPRESS » à ses pratiques et apportera une contribution à la promotion de l'outil.

Signature

Le Collège Coopératif représenté par son Directeur

Signature